



Présentation de CBM Normandie

Une initiative :



Financement



Rappel sur la certification forestière



La **certification forestière** ou **certification gestion durable**, créée avec toutes les parties intéressées par la gestion durable de la forêt a pour objectif d'informer le consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement. C'est donc un instrument de marché plus qu'un label environnemental.

Un de ses objectifs consiste à promouvoir au sein de la filière un aménagement forestier durable qui tienne compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

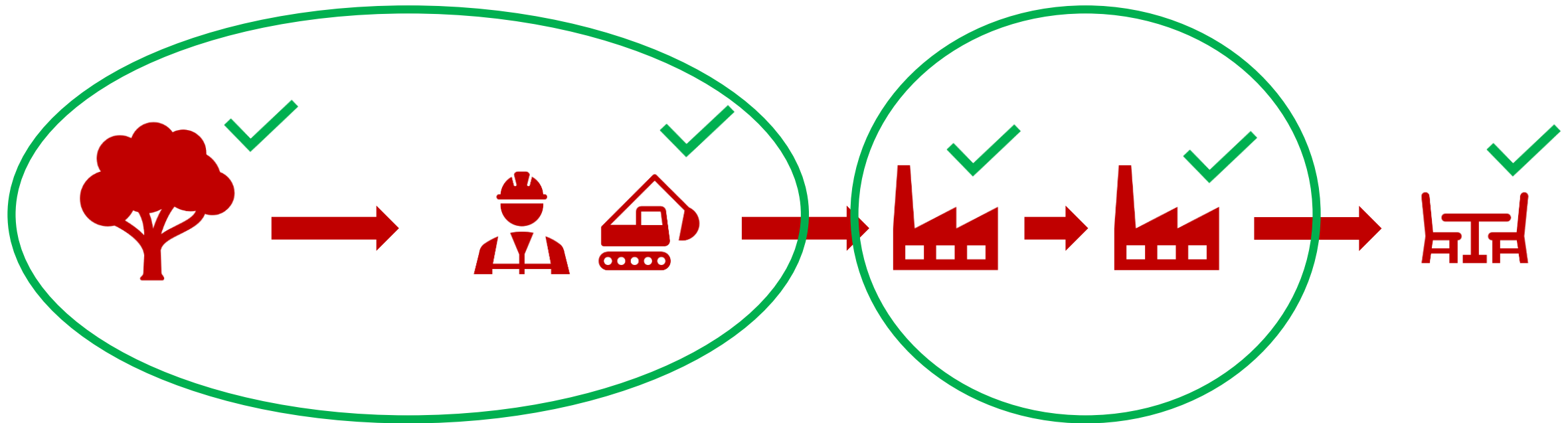
Pour les consommateurs, la certification leur assure que les produits à base de bois (meublier, parquet et papier) dont ils font l'acquisition proviennent d'une forêt aménagée et exploitée de manière durable et responsable.

Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Certification_foresti%C3%A8re

Rappel sur la certification forestière

La certification s'appuie sur deux systèmes distincts et complémentaires :

- Les règles de gestion durable (cahier des charges rédigé par les parties prenantes)
- La chaîne de contrôle (ensemble de règles permettant d'assurer l'identification et la traçabilité des bois et produits bois issus des forêts gérées conformément aux règles de gestion durable)



Objectifs



- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de certification
- Anticiper la hausse de la demande en produit bois certifiés
- Participer à la promotion des produits bois certifiés

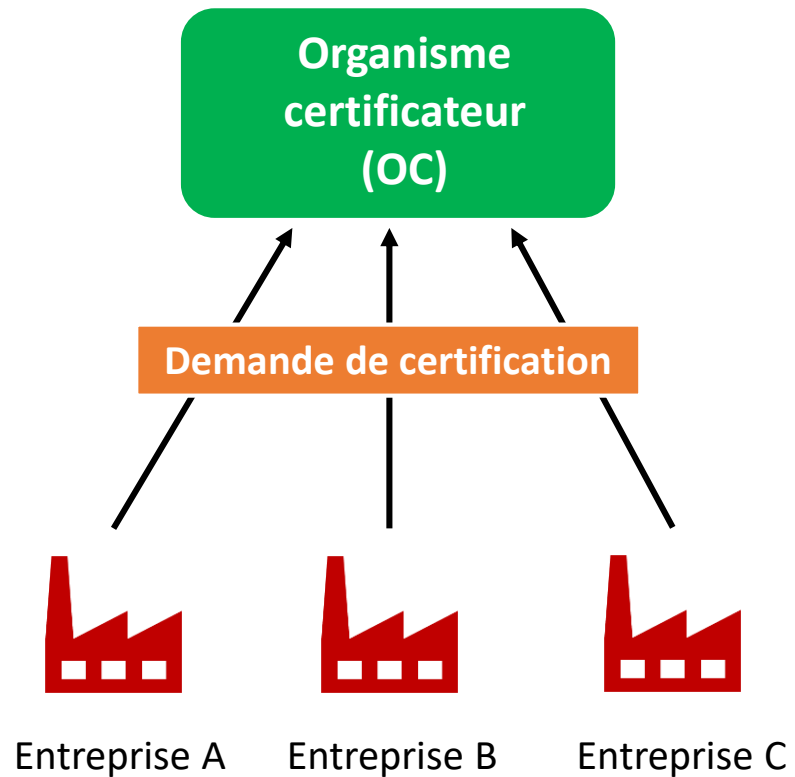
Solution proposée

- Offrir aux entreprises une solution permettant de mutualiser leurs certifications « chaîne de contrôle » ➔ CBM Normandie

- Association loi 1901 créée en janvier 2025 par 5 membres fondateurs et Fibois Normandie
- Porte des certifications « chaîne de contrôle » multisites pour le compte de ses adhérents
- S'adresse aux entreprises d'exploitation forestière, de transformation, de négoce et de distribution.
 - localisées en Normandie
 - CA < 10 M€
 - moins de 50 salariés
- Le lancement de CBM Normandie a bénéficié d'un financement de l'ADEME Normandie

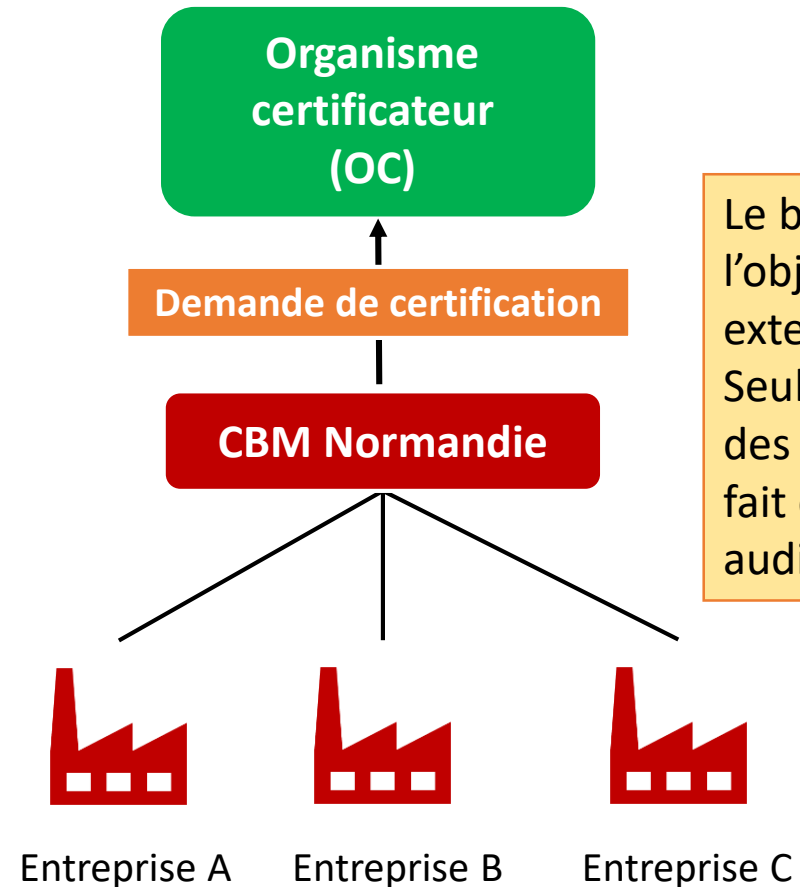
Organisation multisite

Certification conventionnelle



Chaque entreprise fait l'objet d'un audit externe/an

Certification multi-site



Le bureau central fait l'objet d'un audit externe/an. Seul un échantillon des entreprises se fait également auditer.

Organisation multisite



CBM Normandie (Bureau central)

- 1- Etablir un lien contractuel avec chaque site
- 2- Assister les entreprises dans leur démarche de certification
- 3- Gérer l'organisation multisite
- 4- Fournir à chaque site les directives concernant le fonctionnement de la certification
- 5- Etablir un programme d'audit interne
- 6- Être l'interface entre l'organisme certificateur et les sites
- 7- Effectuer la revue documentaire et la veille

Entreprises adhérentes

- 1- Répondre aux exigences du référentiel
- 2- Mettre en place les actions préventives et correctives
- 3- Répondre aux demandes du bureau central
- 4- En cas de non respect des engagements, l'entreprise s'expose à une radiation du multisite pour ne pas faire tomber la certification de l'ensemble des entreprises.

- Audit externe PEFC en septembre 2025
- En 2026, 5 autres entreprises rejoindront le multisite PEFC
- A terme, CBM Normandie permettra de mutualiser d'autres certifications : Bois de France, FSC...

Etats généraux des ETF Normands



Financement

Contexte :

En 2025, à la demande de ses adhérents et dans un contexte météorologique, économique, social et réglementaire de plus en plus complexe, Fibois Normandie a lancé en 2025, en partenariat avec EDT Normandie et via un financement DRAAF, les états généraux des ETF normands.

Objectifs :

- Ecouter les besoins prioritaires exprimés par les ETF.
- Associer les parties prenantes concernées dans la réflexion.
- Dresser un programme d'actions concrètes à mener au niveau de la filière dans les années qui viennent.



Calendrier :

- Un temps d'échange exclusivement destiné aux ETF pour faire émerger les besoins prioritaires (1^{er} mars 2025).
- Un temps de réflexion avec les parties prenantes sur les réponses à apporter à ces besoins (11 juillet 2025)
- Un temps de définition des actions concrètes à mener qui seront présentées aux ETF et partenaires le 27 novembre 2025

Les acteurs classiques de l'amont (propriétaires, gestionnaires, exploitants, transformateurs) sont associés à des acteurs institutionnels moins connus des ETF mais pourtant détenteurs eux aussi de solutions (acteurs de l'emploi et de la formation)

Des besoins clairement identifiés qui viendront structurer les actions à mener :

- Reprise en main du volet administratif par les ETF
- Cadrage de la relation client / prestataire
- Reprise en main de la communication sur le métier d'ETF
- Coopération nécessaire avec les acteurs de l'emploi et de la formation

